

augmenter le nombre des Ouvriers évangéliques ; faire unir ces Bénéfices , attribuer leurs revenus seulement à la subsistance & entretien du Supérieur , des Directeurs & Ecclésiastiques du Séminaire , à l'exclusion des Missions & des Millionnaires ; ç'a été de la part des Directeurs une surprise faite au Prince & à la Cour elle-même contre les intérêts des Missions & des Missionnaires absens , que les Directeurs seuls pouvoient représenter & défendre..

Et où la Cour feroit difficulté d'adjuger purement & simplement lesdites Conclusions , en ce cas seulement ordonner que les Lettres-Patentes, obtenues par lesdites Parties de M^e Bontoux & de Doillot le 22 Août 1764 , & enregistrées par Arrêts de la Cour des 27 & 28 du même mois seront exécutées selon leur forme & teneur ; en conséquence recevoir lesdites Parties de M^e Bontoux tiers opposants au jugement arbitral du 2 Août 1751 , entériner les Lettres de Requête civile portées esdites Lettres-Patentes du 22 Août 1764 , & obtenues par lesdites Parties de M^e Doillot ; remettre lesdites Parties de M^e Doillot au même & semblable état qu'elles étoient avant ledit jugement ; ce faisant , adjuger auxdites Parties de M^e Bontoux & de Doillot les Conclusions ci-devant prises.

La nature du Tribunal & le décès des deux Commissaires qui avoient rendu le Jugement sembloient avoir fermé toutes voies de se pourvoir & ne laissoient que le recours au Roi pour qu'il rendit les voies de droit qui doivent être ouvertes aux Parties contre ce jugement, quel qu'il soit.